

SUITE D'ÉTUDES et DÉBOUCHÉS

- ◆ **Poursuite d'études à l'Université**, par exemple lettres arts et humanité, musique et musicologie, culture et médiation des arts du spectacle, histoire de l'art...
- ◆ **Enseignant en musique ou en danse :**
 - ◇ Préparation au Diplôme d'État (DE), au Certificat d'aptitude (CA) au professorat dans le cadre des CEFEDM, des Pôles d'enseignement supérieur de la musique et de la danse, des écoles supérieures musique et danse, ou des Conservatoires nationaux supérieurs de Paris ou de Lyon ;
 - ◇ Préparation au DUMI (Diplôme universitaire de musicien intervenant), formation dispensée dans les CFMI.
- ◆ **Carrière artistique** d'instrumentiste, de chanteur, de danseur. Accès aux écoles supérieures musique et danse, Conservatoires nationaux supérieurs de Paris ou de Lyon.
- ◆ **Autres métiers liés à la culture :** gestion d'entreprise culturelle, direction artistique, administrateur, agent artistique ; métiers de l'édition musicale et phonographique ; facture ou lutherie instrumentale ; métiers de l'audiovisuel sont envisageables après des formations qualifiantes demandant un bon niveau musical et général.
- ◆ **Autres métiers liés au corps ou au sport :** préparateur sportif, éducateur jeunesse et sport. Selon le niveau de l'élève, une intégration dans des écoles d'ostéopathe,



Journée portes ouvertes

Pour rencontrer l'équipe pédagogique, les élèves et la Direction :

Samedi 7 février 2026

de 9h30 à 13h30

LYCÉE PAUL-LOUIS COURIER

2 place Grégoire de Tours

BP 11248 Tours - 37012 Tours CEDEX 1

Tél. : 02 47 60 35 05

Courriel : ce.0370039s@ac-orleans-tours.fr

<http://lycee-paul-louis-courier.fr>



Baccalauréat S2TMD

Technologie, théâtre, musique et danse



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

La préparation du baccalauréat technologique Musique et Danse s'étale sur deux années (1^{re} et Terminale). L'admission se fait après une classe de 2^{de} générale et technologique, avec ou sans le choix de l'enseignement optionnel technologique de 6 heures en musique ou en danse.

La préparation de ce baccalauréat s'effectue grâce au **partenariat entre le lycée Paul-Louis Courier, l'école de musiques actuelles Jazz à Tours et le Conservatoire à rayonnement régional de Tours** :

- ◆ les enseignements généraux sont assurés par le lycée,
- ◆ L'enseignement de spécialité en 1^{re}, *Économie, droit et environnement du spectacle vivant* est assuré par le lycée,
- ◆ L'enseignement de spécialité *Cultures et sciences chorégraphiques ou musicales* est assuré par le lycée,
- ◆ L'enseignement de spécialité **Pratique chorégraphique ou musicale** est assuré par le Conservatoire ou Jazz à Tours

En danse, les élèves peuvent être inscrits en dominante danse contemporaine, danse classique ou danse jazz.

Les objectifs recherchés en enseignement général ainsi que le rythme soutenu de travail technique à l'école de musique demandent aux élèves une motivation personnelle réelle, de l'autonomie, de l'organisation dans le travail, et des qualités de créativité artistique.

Enseignements de spécialité musiciens (14h)

En 1^{re} S2TMD : 3 spécialités pour un total de 14h

- ◆ économie, droit et environnement du spectacle vivant (3h) ;
- ◆ culture et sciences musicales (5h30 au lycée dont 1 heure de pratique vocale collective) ;
- ◆ pratique de la musique (durée déterminée par l'école de musique).

En T^{ale} S2TMD : 2 spécialités pour un total de 14h

- ◆ culture et sciences musicales (6h30 au lycée, dont 1 heure de pratique vocale collective) ;
- ◆ pratique de la musique (7h30 au CRR par exemple).

Enseignements de spécialité danseurs (14h)

En 1^{re} S2TMD : 3 spécialités pour un total de 14h

- ◆ économie, droit et environnement du spectacle vivant (3h) ;
- ◆ culture et sciences chorégraphiques (4h30 au lycée) ;
- ◆ pratique de la danse (6h30 au CRR, en fonction du niveau de l'élève, les horaires peuvent être plus importants).

En T^{ale} S2TMD : 2 spécialités total de 14h

- ◆ culture et sciences chorégraphiques (5h30 au lycée) ;
- ◆ pratique de la danse (8h30 au CRR en fonction du niveau de l'élève, les horaires peuvent être plus importants)

Socle de culture commune	1 ^{re}	T ^{ale}
Français	3h00	
Philosophie		2h00
Histoire-géographie	1h30	1h30
Langue vivante A et B	4h00	4h00
EPS	2h00	2h00
Mathématiques	3h00	3h00
EMC	0h30	0h30
Total horaire élève	14h	13h00

CONDITIONS D'ADMISSION

Les élèves candidats à une entrée dans la série S2TMD doivent avoir une **pratique artistique** (instrumentale, vocale, ou chorégraphique) **préalable** au Conservatoire de Tours ou à Jazz à Tours.

- ◆ **Pour entrer à Jazz à Tours** : préinscriptions auprès de l'école au **02 47 66 55 97** ou par mail à contact@jazzatours.com
- ◆ **Pour le Conservatoire** : préinscriptions obligatoires pour les tests en **février et mars 2026**. Cette demande doit être faite sur le site Internet du conservatoire www.conservatoiretours.fr, ou en contactant la scolarité du CRR au 02 47 21 60 44

Les admissions se font en deux temps :

- **le 4 avril 2026 (uniquement pour les candidats au conservatoire)** : tests de niveau et avis du Conservatoire pour la partie « pratique artistique ». L'admission est conditionnée à un niveau de Brevet d'études musicales ou chorégraphiques (BEM / BEC) validé ou en cours (2^e cycle 2^e année minimum). Les tests de musique (FM et Instrument) et danse (séances collectives) seront suivies d'un entretien.

- en mai : **une commission paritaire Éducation nationale, CRR et Jazz à Tours se réunit pour une admission définitive**. À l'issue de cette commission, vous recevez un avis d'affectation. Vous devez alors procéder à l'inscription au lycée et au conservatoire ou à Jazz à Tours.

